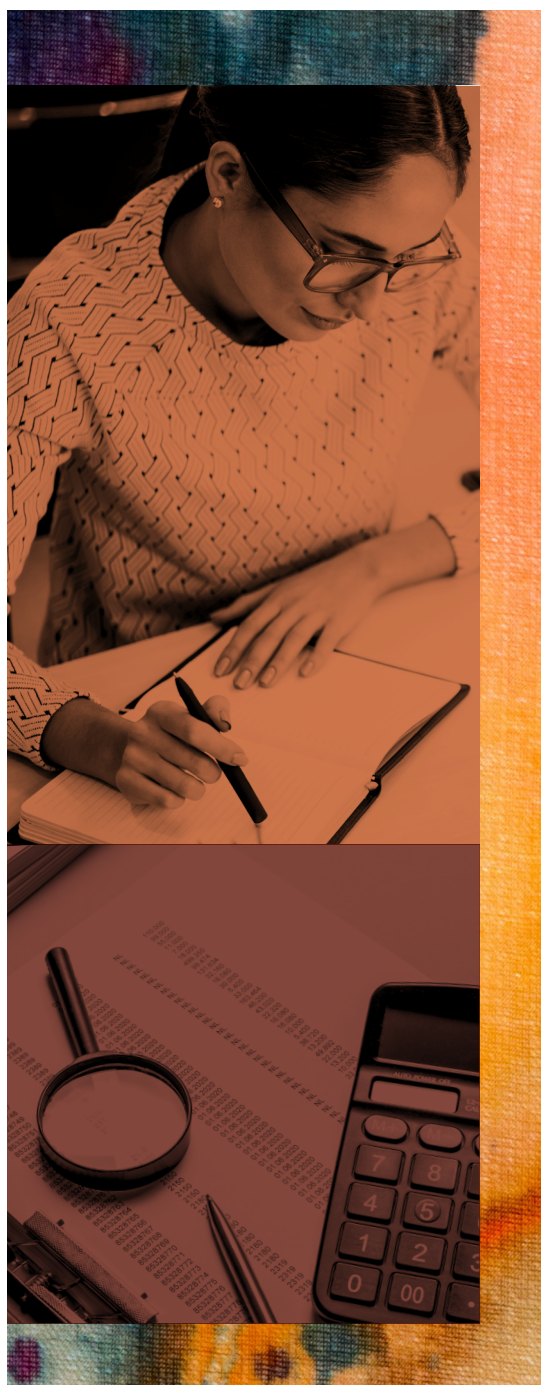


Office des professions du Québec

Renseignements particuliers de l'opposition officielle

Étude des crédits
2021-2022



Courage

Collaboration

Cohérence

Engagement

Québec 

ÉTUDES DES CRÉDITS 2021-2022
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS – OPPOSITION OFFICIELLE (PLQ)

LISTE DES QUESTIONS

NUMÉRO	QUESTION
PLQ.186	CONCERNANT LE BUREAU DES PRÉSIDENTS DES CONSEILS DE DISCIPLINE DES ORDRES PROFESSIONNELS, INDIQUER : A) LES COÛTS RELIÉS À CE BUREAU (LOCAUX, IMMOBILISATIONS, SALAIRES, TÉLÉPHONIE, INTERNET, ETC.) POUR 2020-2021 ; B) LA LISTE DES PRÉSIDENTS Y SIÉGEANT, INCLUANT LEUR SALAIRE; ET C) LE NOMBRE DE RÉUNIONS TENUES.
PLQ.187	POUR L'ANNÉE 2020-2021, LE NOMBRE D'EMPLOYÉS À STATUT OCCASIONNEL DONT LE CONTRAT EST ARRIVÉ À ÉCHÉANCE ET QUI N'A PAS ÉTÉ RENOUVELÉ, PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ.
PLQ.188	POUR L'ANNÉE 2020-2021, LE NOMBRE D'EMPLOYÉS À STATUT OCCASIONNEL QUI ONT ÉTÉ CONGÉDIÉS OU LICENCIÉS, PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ.
PLQ.189	NOMBRE D'EMPLOYÉS DE L'OPQ QUI SONT PAYÉS ENTIÈREMENT OU EN PARTIE PAR DES ORDRES PROFESSIONNELS OU TOUT AUTRE ORGANISME.
PLQ.190	NOMBRE ET POURCENTAGE D'EMPLOYÉS OCCASIONNELS, PAR SECTEUR, DEVENUS PERMANENTS POUR 2020-2021.
PLQ.191	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE EN COURS ET VENTILATION DÉTAILLÉE DES COMPRESSIONS DEMANDÉES PAR LE CONSEIL DU TRÉSOR POUR LE MINISTÈRE ET POUR TOUS LES ORGANISMES SOUS SA JURIDICTION POUR L'ANNÉE 2020-2021.
PLQ.192	POUR TOUT ORGANISME RELEVANT DU MINISTÈRE, CONCERNANT LE BUREAU DE LA PRÉSIDENCE : A) LE NOMBRE DE RENCONTRES, DE REPAS OU DE RÉUNIONS ET LES FRAIS AFFÉRENTS ; B) LA LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES, EN PRÉCISANT LE BUT DE LA RENCONTRE ; C) LES FRAIS DE DÉPLACEMENT, DE VOYAGE, DE REPAS ET DE REPRÉSENTATION ; D) LES FRAIS DE BRANCHEMENT OU CONCERNANT DES APPLICATIONS EN VUE DE TENIR DES RÉUNIONS VIRTUELLES; E) LA LISTE DES PARTICIPATIONS À DES COLLOQUES OU À DES CONGRÈS, ET LA LISTE DES PARTICIPANTS, INCLUANT LES COÛTS AFFÉRENTS.
PLQ.193	POUR L'ANNÉE 2020-2021, INDIQUER : A) LA LISTE DES EMPLOYÉS DE L'OPQ ET LEUR RÉMUNÉRATION, EN INDIQUANT LEUR TITRE ET LA DATE DU DÉBUT ET DE LA FIN DE LEUR MANDAT, LE CAS ÉCHÉANT ; B) LA LISTE DES PERSONNES ET DES MEMBRES QUI ONT VU LEUR MANDAT ÊTRE RENOUVELÉ, EN INDIQUANT LEUR NOM, LEUR TITRE ET LA DATE DU DÉBUT ET DE LA FIN DE LEUR MANDAT, LE CAS ÉCHÉANT ; C) LA LISTE DES PERSONNES ET DES MEMBRES QUI ONT ÉTÉ NOMMÉS, EN INDIQUANT LEUR NOM, LEUR TITRE ET LA DATE DU DÉBUT ET DE LA FIN DE LEUR MANDAT, LE CAS ÉCHÉANT.
PLQ.194	NOMBRE, NATURE ET RÉSULTAT DES PLAINTES ACHÉMINÉES À L'OPQ ET NOMBRE DE CAS PORTÉS DEVANT LES ORDRES PROFESSIONNELS CONCERNÉS, INCLUANT UNE BRÈVE EXPLICATION DE LA NATURE DE CHAQUE AFFAIRE ET SON CHEMINEMENT DANS LE PROCESSUS EN 2020-2021.
PLQ.195	COPIE DE LA PARTIE ACCESSIBLE AU PUBLIC DE TOUS LES MÉMOIRES SOUMIS AU CONSEIL DES MINISTRES À L'ÉGARD DESQUELS L'OPQ A ÉMIS DES COMMENTAIRES, ET LA NATURE DE CES COMMENTAIRES.
PLQ.196	CONCERNANT LE BUREAU DU COMMISSAIRE À L'ADMISSION : A) BUDGET POUR 2020-2021 ET PRÉVISIONS POUR 2021-2022 ; B) EFFECTIFS VENTILÉS SELON LE TYPE D'EMPLOYÉS (CADRE, SOUTIEN, ETC.) ; C) NOMBRE DE PLAINTES TRAITÉES ET DÉLAI MOYEN DE TRAITEMENT EN 2020-2021, PROVENANCE DE CES PLAINTES PAR ORDRE PROFESSIONNEL ET L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE CES DOSSIERS ; D) NOMBRE D'ORDRES PROFESSIONNELS CONSEILLÉS EN 2020-2021.
PLQ.197	NOM DES ORDRES PROFESSIONNELS AYANT DÉPOSÉ DES MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES POUR FACILITER LA RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES ÉTRANGÈRES ET TOUT AUTRE RÈGLEMENT.

NUMÉRO	QUESTION
PLQ.198	PORTRAIT STATISTIQUE SUR L'ACCESSION AUX PROFESSIONS POUR LES CANDIDATS ÉTRANGERS, PAR ORDRE PROFESSIONNEL. INDIQUER LE NOMBRE DE DEMANDES D'ADMISSION PRÉSENTÉES PAR DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS, LE NOMBRE DE DEMANDES ACCEPTÉES OU REFUSÉES ET LE DÉLAI MOYEN DE TRAITEMENT.
PLQ.199	NOMBRE DE PROFESSIONNELS FORMÉS À L'ÉTRANGER AYANT ABANDONNÉ LE PROCESSUS DE RECONNAISSANCE DES DIPLÔMES EN COURS DE ROUTE EN 2020-2021, PAR ORDRE PROFESSIONNEL.
PLQ.200	NOMBRE DE PROFESSIONNELS FORMÉS À L'ÉTRANGER, EN ATTENTE DE LA RECONNAISSANCE DE LEURS DIPLÔMES, AYANT PORTÉ MAIN FORTE AU RÉSEAU DE LA SANTÉ AU COURS DE LA PANDÉMIE, PAR RÉGION.
PLQ.201	PORTRAIT DES DEMANDES DE MODIFICATION LÉGISLATIVE OU RÉGLEMENTAIRE DÉPOSÉES À L'OPQ PAR LES ORDRES PROFESSIONNELS. INDIQUER L'ORDRE PROFESSIONNEL IMPLIQUÉ, UNE BRÈVE DESCRIPTION DE LA DEMANDE, SA DATE DE RÉCEPTION PAR L'OPQ ET L'ÉCHÉANCIER DES DIFFÉRENTES ÉTAPES POUR L'ADOPTION DE LA MESURE LÉGISLATIVE OU RÉGLEMENTAIRE
PLQ.202	NOM DES ORDRES PROFESSIONNELS AYANT DÉPOSÉ DES MODIFICATIONS À LEUR CODE DE DÉONTOLOGIE, EN INDIQUANT À QUELLE ÉTAPE DU PROCESSUS SONT RENDUS CES ORDRES.
PLQ.203	NOM DES ORDRES PROFESSIONNELS AYANT DÉPOSÉ DES MODIFICATIONS À LEUR RÉGLEMENTATION POUR L'EXERCICE DE LEURS ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES AU SEIN D'UNE SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF À RESPONSABILITÉ LIMITÉE OU AU SEIN D'UNE SOCIÉTÉ PAR ACTIONS, EN INDIQUANT À QUELLE ÉTAPE DU PROCESSUS SONT RENDUS CES ORDRES.
PLQ.204	NOMBRE DE RÈGLEMENTS OU DE MODIFICATIONS DE RÈGLEMENT ADOPTÉS PAR LES ORDRES, MAIS QUI EST EN ATTENTE D'UNE DÉCISION OU D'UN AVIS DE L'OFFICE DES PROFESSIONS.
PLQ.205	Liste des ordres professionnels qui ont eu des manquements à leurs obligations en 2020-2021. Préciser quels sont ces manquements.
PLQ.206	LES ORDRES PROFESSIONNELS SOUS ENQUÊTE DE L'OPQ EN 2020-2021. INDIQUER LESQUELS, LES MOTIFS DES ENQUÊTES AINSI QUE L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'ENQUÊTE.
PLQ.207	Liste de groupes ayant demandé à être reconnus comme ordres professionnels en 2020-2021. Indiquer lesquels, si les démarches sont complétées et le résultat le cas échéant.
PLQ.208	Liste des publications, telles que des guides à l'intention des ordres professionnels, rédigées par l'OPQ, et spécifier si ces publications sont rédigées de sa propre initiative ou à la demande d'un ministère du gouvernement.
PLQ.209	INDIQUER LES DÉMARCHES ACCOMPLIES CONCERNANT LA CRÉATION D'UN ORDRE DES OSTÉOPATHES DU QUÉBEC.
PLQ.210	NOMBRE DE RENCONTRES TENUES PAR L'OFFICE CONCERNANT L'ENCADREMENT DE L'OSTÉOPATHIE ET LA LISTE DES PERSONNES PRÉSENTES.
PLQ.211	INDIQUER L'ÉTAT DE SITUATION SUR L'ENCADREMENT DES MICROBIOLOGISTES PAR L'ORDRE DES CHIMISTES ET LES ÉTAPES À VENIR.
PLQ.212	NOMBRE DE RENCONTRES TENUES PAR L'OFFICE CONCERNANT L'ENCADREMENT DES MICROBIOLOGISTES ET LA LISTE DES PERSONNES PRÉSENTES.
PLQ.213.	INDIQUER L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE À JOUR DE LA LOI ENCADRANT LA PRATIQUE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES.
PLQ.214	INDIQUER L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE À JOUR DE LA LOI ENCADRANT LES TRADUCTEURS ET INTERPRÈTES AGRÉÉS.
PLQ215.	NOMBRE D'ARRÊTÉS MINISTÉRIELS AYANT TOUCHÉ LES ORDRES PROFESSIONNELS, EN SPÉCIFIANT LES ARRÊTÉS QUI ONT DÛ ÊTRE CORRIGÉS APRÈS PUBLICATION ET APRÈS AVOIR CONSULTÉ LES ORDRES PROFESSIONNELS TOUCHÉS.

NUMÉRO	QUESTION
PLQ.216	INDIQUER L'ÉTAT DE SITUATION SUR L'ENCADREMENT DES KINÉSIOLOGUES ET LES ÉTAPES À VENIR.
PLQ.217	NOMBRE DE RENCONTRES TENUES PAR L'OFFICE CONCERNANT L'ENCADREMENT DES KINÉSIOLOGUES ET LA LISTE DES PERSONNES PRÉSENTES.

P.186 CONCERNANT LE BUREAU DES PRÉSIDENTS DES CONSEILS DE DISCIPLINE DES ORDRES PROFESSIONNELS, INDIQUER :

- A. LES COÛTS RELIÉS À CE BUREAU (LOCAUX, IMMOBILISATIONS, SALAIRES, ETC.); POUR 2020-2021;
- B. LA LISTE DES PRÉSIDENTS Y SIÉGEANT, INCLUANT LEUR SALAIRE.

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

A. LES COÛTS RELIÉS À CE BUREAU (LOCAUX, IMMOBILISATIONS, SALAIRES, ETC.) POUR 2020-2021

	2020-2021
RÉMUNÉRATION	3 200 766 \$
FONCTIONNEMENT	315 080 \$
TOTAL	3 515 846 \$

B. LA LISTE DES PRÉSIDENTS Y SIÉGEANT, INCLUANT LEUR SALAIRE.

	2020-2021
MARIE-JOSÉE CORRIVEAU, PRÉSIDENTE EN CHEF	178 066 \$
DANIEL LORD, PRÉSIDENT EN CHEF ADJOINT	160 148 \$
JULIE CHARBONNEAU	160 148 \$
MAURICE CLOUTIER	160 148 \$
HÉLÈNE DESGRANGES	160 148 \$
ISABELLE DUBUC	142 645 \$
MYRIAM GIROUX-DEL ZOTTO	160 148 \$
LYNE LAVERGNE	160 148 \$
GEORGES LEDOUX	160 148 \$
JEAN-GUY LÉGARÉ	160 148 \$
NATHALIE LELIÈVRE	160 148 \$
LYDIA MILAZZO	158 538 \$
MARIE-FRANCE PERRAS	130 163 \$
PIERRE SICOTTE	160 148 \$
TOTAL	2 210 892 \$

P.187 **POUR L'ANNÉE 2020-2021, LE NOMBRE D'EMPLOYÉS À STATUT OCCASIONNEL DONT LE CONTRAT EST ARRIVÉ À ÉCHÉANCE ET N'A PAS ÉTÉ RENOUVELÉ, PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ.**

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

AUCUN

P.188 **POUR L'ANNÉE 2020-2021, LE NOMBRE D'EMPLOYÉS À STATUT OCCASIONNEL QUI ONT ÉTÉ CONGÉDIÉS, PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ.**

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

AUCUN

**P.189 NOMBRE D’EMPLOYÉS DE L’OFFICE DES PROFESSIONS QUI SONT PAYÉS ENTIÈREMENT OU EN PARTIE
PAR DES ORDRES PROFESSIONNELS OU TOUT AUTRE ORGANISME.**

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

AUCUN

P.190 NOMBRE ET POURCENTAGE D’EMPLOYÉS OCCASIONNELS, PAR SECTEUR, DEVENUS PERMANENTS POUR 2020-2021.

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

ANNÉE	NOMINATION D'OCCASIONNELS	OCCASIONNELS EN PLACE	%
2020-2021	2	1	66

P.191 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE EN COURS ET VENTILATION DÉTAILLÉE DES COMPRESSIONS DEMANDÉES PAR LE CONSEIL DU TRÉSOR POUR LE MINISTÈRE ET POUR TOUS LES ORGANISMES SOUS SA JURIDICTION POUR L'ANNÉE 2021-2022.

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021-2022 :

POUR L'EXERCICE 2021-2022, LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'OFFICE SONT BASÉES SUR DES REVENUS ET DES DÉPENSES ESTIMÉS RESPECTIVEMENT À 11 890 969 \$ ET 12 806 000 \$, DÉGAGEANT AINSI UN DÉFICIT DE 915 031 \$ ET UN EXCÉDENT CUMULÉ À L'ÉQUILIBRE.

À NOTER QU'AU 31 MARS 2021, LE SURPLUS CUMULÉ DE L'OFFICE A ÉTÉ ESTIMÉ À 915 031 \$, ET QU'EN VERTU DU CODE DES PROFESSIONS, CE MONTANT DOIT ÊTRE PRIS EN COMPTE DANS LA DÉTERMINATION DE LA CONTRIBUTION À ÊTRE VERSÉE PAR LES MEMBRES DES ORDRES PROFESSIONNELS, ET CE, DE MANIÈRE À CE QUE TOUT SURPLUS OU DÉFICIT SOIT RÉSORBÉ D'UNE ANNÉE À L'AUTRE.

COMPRESSIONS DEMANDÉES EN 2020-2021 :

CIBLE FIXÉE PAR LE CONSEIL DU TRÉSOR (CT 221734 DU 3 DÉCEMBRE 2019) : RENDEMENT ESCOMPTÉ SUR LES CONTRATS HORS TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION REPRÉSENTANT 3 300 \$.

CIBLE FIXÉE PAR LE CONSEIL DU TRÉSOR : ÉCONOMIES LIÉES AU TÉLÉTRAVAIL REPRÉSENTANT 113 900 \$.

P.192 POUR TOUT ORGANISME RELEVANT DU MINISTÈRE, CONCERNANT LE BUREAU DE LA PRÉSIDENTE :

- A. LE NOMBRE DE RENCONTRES, DE REPAS OU DE RÉUNIONS ET LES FRAIS AFFÉRENTS;
 - B. LA LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES, EN PRÉCISANT LE BUT DE LA RENCONTRE;
 - C. LES FRAIS DE DÉPLACEMENT, DE VOYAGE, DE REPAS ET DE REPRÉSENTATION;
 - D. LA LISTE DES PARTICIPATIONS À DES COLLOQUES OU À DES CONGRÈS ET LA LISTE DE PARTICIPANTS, INCLUANT LES COÛTS AFFÉRENTS.
-

L'INFORMATION FOURNIE EN RÉPONSE À CETTE QUESTION EST INCLUSE DANS LES INFORMATIONS DIFFUSÉES SUR UNE BASE TRIMESTRIELLE SUR LE SITE INTERNET DU MINISTÈRE OU DE L'ORGANISME EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA DIFFUSION D'INFORMATION ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (**ART. 4, PARAGRAPHE 20**).

OPQ : [HTTPS://WWW.OPQ.GOUV.QC.CA/ACCES-A-LINFORMATION/ACCSLINFORMATION/DOCUMENTS-OU-RENSEIGNEMENTS-DIFFUSES/](https://www.opq.gouv.qc.ca/acces-a-linformation/acclinformation/documents-ou-renseignements-diffuses/)

- P.193 POUR L'ANNÉE 2020-2021, INDIQUER :
- A) LA LISTE DES EMPLOYÉS DE L'OPQ ET LEUR RÉMUNÉRATION, EN INDIQUANT LEUR TITRE ET LA DATE DU DÉBUT ET DE LA FIN DE LEUR MANDAT, LE CAS ÉCHÉANT ;

B) LA LISTE DES PERSONNES ET DES MEMBRES QUI ONT VU LEUR MANDAT ÊTRE RENOUVELÉ, EN INDIQUANT LEUR NOM, LEUR TITRE ET LA DATE DU DÉBUT ET DE LA FIN DE LEUR MANDAT, LE CAS ÉCHÉANT ;

C) LA LISTE DES PERSONNES ET DES MEMBRES QUI ONT ÉTÉ NOMMÉS, EN INDIQUANT LEUR NOM, LEUR TITRE ET LA DATE DU DÉBUT ET DE LA FIN DE LEUR MANDAT, LE CAS ÉCHÉANT.

A. LA LISTE DES EMPLOYÉS ET /OU MEMBRES DU CONSEIL D’ADMINISTRATION EN POSTE AU 28 FÉVRIER 2021

NOM	PRÉNOM	CATÉGORIE	FONCTION
ADAM	JULIE	P	AVOCATE
AUGER	CATHERINE	F	AGENTE DE SECRÉTARIAT
BEAUREGARD-RONDEAU	CHLOÉ	P	AVOCATE
BOIS	OLIVIER	P	AGENT DE RECHERCHE
BOIVIN	STÉPHAN	P	AGENT D'INFORMATION
BOUCHARD	TANIA	P	AVOCATE
BOUCHER	JULIE	P	AGENTE D'INFORMATION
CARON	JULIE	P	CONSEILLÈRE EN RESSOURCES HUMAINES
CARRÉ	NANCY	F	TECH. ADMINISTRATION
CERQUA	ANTHONY	P	AGENTE DE RECHERCHE
CHANGEAT	JESSICA	F	AGENTE DE SECRÉTARIAT
CHOUINARD	MARIE-ÈVE	P	AGENTE DE RECHERCHE
CORRIVEAU	MARIE-CHRISTINE	P	AGENTE DE RECHERCHE
CROTEAU-THOMASSIN	MARC-ALEXANDRE	P	AVOCAT
DAYEKH	SAMIA	F	AGENTE DE SECRÉTARIAT
DE BILLY	MARTINE	P	AVOCATE
DÉSIR	MARIE-ADELINE	F	AGENTE DE SECRÉTARIAT
DESJARDINS	CAROLINE	P	AVOCATE
DOIRON	ANNIE	P	ANALYSTE EN PROCÉDÉS ADMINISTRATIFS
DUMONT	NICOLAS	P	AGENT DE RECHERCHE
DUSABLON	DANIEL	P	ANALYSTE EN INFORMATIQUE
FONTAINE	GABRIEL	P	AGENT DE RECHERCHE
FRENETTE	JOSÉE	F	TECH. ADMINISTRATION
GAGNON	CHARLES	P	AGENT DE RECHERCHE
GOBEIL	SOPHIE	F	TECH. ADMINISTRATION
GRAVEL	SOPHIE	P	AGENTE DE RECHERCHE
GUÉVIN	ROXANNE	P	AGENTE DE RECHERCHE
HADIRI	MYRIAM	P	AGENTE DE RECHERCHE
HAMEL	GABRIELLE	F	TECH. ADMINISTRATION
HOULE	JEAN-SÉBASTIEN	P	AGENT DE RECHERCHE
HUNLÉDÉ	JEAN-LUC AYIKOÉ	P	AVOCAT
IMREH	ARIANE	P	AVOCATE
JEAN-BAPTISTE	GHAUTHY	P	AGENTE DE RECHERCHE
LAFLEUR	ISABELLE	P	AGENTE DE RECHERCHE
LAPOINTE	LISE	F	AGENTE DE SECRÉTARIAT
LAROSE	CARMEN	F	TECH. ADMINISTRATION
LAVOIE	MARIO	P	AGENT DE RECHERCHE
LAVOIE	MATHIEU	P	AGENT DE RECHERCHE
LAVOIE-SERGERIE	MARIE-FRANCE	P	AGENTE DE RECHERCHE
LEBREUX	FRANCE	P	AVOCATE
LEMOU	ESSOHANAM	F	TECH. ADMINISTRATION
LESSARD	DENIS	P	AGENT DE RECHERCHE
MARCOTTE	NADINE	P	AGENTE DE RECHERCHE
MOURA	CÉLINE	P	ANALYSTE EN PROCÉDÉS ADMINISTRATIFS
MOURA	DAVID	P	ANALYSTE EN INFORMATIQUE

MOUSSA	NOËLLA AÏSSATOU	F	AGENTE DE SECRÉTARIAT
NADEAU	JACQUES	P	AGENT D'INFORMATION
NARANJO GALVES	RODRIGO	P	AGENT DE RECHERCHE
PONTON	MARIE-JOSÉE	F	AGENTE DE SECRÉTARIAT
PRÉMONT	GENEVIÈVE	P	AGENTE DE RECHERCHE
RAMOO	LAKSHMEE	P	ANALYSTE
RAZANAJAONA	GINO	F	TECH. EN INFORMATIQUE
RECALDE	ARANZAZU	P	ANALYSTE
RICHARD	ALEXANDRE	F	TECH. EN INFORMATIQUE
ROY	DANIELLE	F	TECH. ADMINISTRATION
SIMARD	PASCALE	P	AVOCATE
SMITH	STÉPHANIE	P	AVOCATE
THÉRIAULT	ANNE	F	AGENTE DE SECRÉTARIAT
TURCOTTE	RENÉE-CLAUDE	F	TECH. ADMINISTRATION
VALLIÈRES	JOSÉE	F	AGENTE DE SECRÉTARIAT

LISTE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

NOM	PRÉNOM	CATÉGORIE	FONCTION
NOLIN	PATRICK	CADRE JURIDIQUE	DIRECTEUR DES AFFAIRES JURIDIQUES
GARIÉPY	ANDRÉ	CADRE	COMMISSAIRE À L'ADMISSION AUX PROFESSIONS
LAFLAMME	JACQUES	CADRE	DIRECTEUR DES SERVICES ADMINISTRATIFS
TRUELLE-McCARTHY	NANCY-SONIA	CADRE	DIRECTRICE DE LA VEILLE ET DES ORIENTATIONS

LISTE DES TITULAIRES D'UN EMPLOI SUPÉRIEUR

NOM	PRÉNOM	CATÉGORIE	FONCTION
CHARBONNEAU	JULIE	EMPLOI SUPÉRIEUR	PRÉSIDENTE DE CONSEIL DE DISCIPLINE
CLOUTIER	MAURICE	EMPLOI SUPÉRIEUR	PRÉSIDENT DE CONSEIL DE DISCIPLINE
CORRIVEAU	MARIE-JOSÉE	EMPLOI SUPÉRIEUR	PRÉSIDENTE EN CHEF DU BUREAU DES PRÉSIDENTS DES CONSEILS DE DISCIPLINE
COULOMBE	MARIELLE	EMPLOI SUPÉRIEUR	VICE-PRÉSIDENTE DE L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC
DESGRANGES	HÉLÈNE	EMPLOI SUPÉRIEUR	PRÉSIDENTE DE CONSEIL DE DISCIPLINE
DUBUC	ISABELLE	EMPLOI SUPÉRIEUR	PRÉSIDENTE DE CONSEIL DE DISCIPLINE
GIROUX-DEL ZOTTO	MYRIAM	EMPLOI SUPÉRIEUR	PRÉSIDENTE DE CONSEIL DE DISCIPLINE
LAVERGNE	LYNE	EMPLOI SUPÉRIEUR	PRÉSIDENTE DE CONSEIL DE DISCIPLINE
LEDOUX	GEORGES	EMPLOI SUPÉRIEUR	PRÉSIDENT DE CONSEIL DE DISCIPLINE
LÉGARÉ	JEAN-GUY	EMPLOI SUPÉRIEUR	PRÉSIDENT DE CONSEIL DE DISCIPLINE
LEGAULT	DIANE	EMPLOI SUPÉRIEUR	PRÉSIDENTE DE L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC
LELIÈVRE	NATHALIE	EMPLOI SUPÉRIEUR	PRÉSIDENTE DE CONSEIL DE DISCIPLINE
LORD	DANIEL Y.	EMPLOI SUPÉRIEUR	PRÉSIDENT EN CHEF ADJOINT DU BUREAU DES PRÉSIDENTS DES CONSEILS DE DISCIPLINE
MILAZZO	LYDIA	EMPLOI SUPÉRIEUR	PRÉSIDENTE DE CONSEIL DE DISCIPLINE
PERRAS	MARIE-FRANCE	EMPLOI SUPÉRIEUR	PRÉSIDENTE DE CONSEIL DE DISCIPLINE
SICOTTE	PIERRE R.	EMPLOI SUPÉRIEUR	PRÉSIDENT DE CONSEIL DE DISCIPLINE

LISTE DES MEMBRES DE L'OFFICE (CONSEIL D'ADMINISTRATION) :

- DIANE LEGAULT
- MARIELLE COULOMBE
- JAMES ARCHIBALD
- ANDRÉ JACQUES
- MAREINE GERVAIS CLOUTIER
- MARIAMA ZHOURI
- DOMINIQUE DEROME

B. LA LISTE DES PERSONNES QUI ONT VU LEUR MANDAT RENOUVELÉ EN INDIQUANT LEUR NOM, LEUR TITRE ET LES DATES DU DÉBUT ET DE LA FIN DE LEUR MANDAT INCLUANT LEUR RÉMUNÉRATION

PRÉNOM ET NOM	TITRE	DATES DU DÉBUT	DATES DE LA FIN	RÉMUNÉRATION
AUCUNE				

C. LA LISTE DES PERSONNES QUI ONT ÉTÉ NOMMÉES EN INDIQUANT LEUR NOM, LEUR TITRE ET LA DATE DU DÉBUT ET DE LA FIN DE LEUR MANDAT INCLUANT LEUR RÉMUNÉRATION ET LEUR CV

PRÉNOM ET NOM	TITRE	DATES DU DÉBUT	DATES DE LA FIN	RÉMUNÉRATION
AUCUNE				

D. LEUR FRAIS DE DÉPLACEMENT, FRAIS DE VOYAGE, FRAIS DE REPAS ET FRAIS DE REPRÉSENTATION.

PRÉNOM ET NOM	TITRE	FRAIS DE VOYAGE	FRAIS DE REPAS	FRAIS DE REPRÉSENTATION
DIANE LEGAULT	PRÉSIDENTE	2015 \$	-----	284 \$
MARIELLE COULOMBE	VICE-PRÉSIDENTE	0 \$	-----	0 \$
JAMES ARCHIBALD	MEMBRE DE L'OFFICE	0 \$	-----	-----
ANDRÉ JACQUES	MEMBRE DE L'OFFICE	0 \$	-----	-----
MAREINE GERVAIS CLOUTIER	MEMBRE DE L'OFFICE	0 \$	-----	-----
MARIAMA ZHOURI	MEMBRE DE L'OFFICE	0 \$	-----	-----
DOMINIQUE DEROME	MEMBRE DE L'OFFICE	0 \$	-----	-----

P.194 NOMBRE, NATURE ET RÉSULTAT DES DEMANDES D’INTERVENTION ACHEMINÉES À L’OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC ET NOMBRE DE CAS PORTÉS DEVANT LES ORDRES PROFESSIONNELS CONCERNÉS, INCLUANT UNE BRÈVE EXPLICATION SUR LA NATURE DE CHAQUE AFFAIRES ET SON CHEMINEMENT DANS LE PROCESSUS, ET CE, POUR 2020-2021 .

Dans sa Déclaration de services aux citoyens, l’Office des professions du Québec s’engage à renseigner le public sur toute question touchant le système professionnel et à accompagner les citoyens dans leurs démarches pour obtenir les réponses appropriées à leurs questions ou pour exercer les recours appropriés à leurs doléances. Il assure ainsi aux citoyens une information complète et pertinente, il leur fournit des voies d’expression et il accueille leurs commentaires.

Il arrive ainsi que des personnes s’adressent à l’Office pour lui faire part de leurs commentaires ou pour exprimer leur insatisfaction, et souvent elles lui demandent d’intervenir à propos des délais que prennent les recours exercés ou à l’égard d’une décision de l’instance concernée qui ne leur est pas favorable. L’Office reçoit ces signalements et donne suite à ces demandes d’intervention en respectant le cadre limité de ses fonctions en cette matière.

Le tableau suivant fournit quelques données indicatives relatives aux demandes d’intervention reçues à l’Office. Notons toutefois que ces données ne permettent pas d’établir des comparaisons de performance entre les ordres.

PÉRIODE DE RÉFÉRENCE	2020-2021(DU 1 ^{ER} AVRIL 2020 AU 28 FÉVRIER 2021)
NOMBRE DE DOSSIERS OUVERTS	56
OBJET DES DEMANDES D’INTERVENTION :	
BUREAU DU SYNDIC	
• DÉFAUT DE RESPECTER LES DÉLAIS PRESCRITS ART.123.1	AUCUNE
• DURÉE DE L’ENQUÊTE	9 %
• CONTESTATION DE LA DÉCISION DE NE PAS PORTER PLAINTÉ AU CONSEIL DE DISCIPLINE	30 %
• PLAINTÉ CONTRE LE SYNDIC	23%
• REFUS DE FAIRE ENQUÊTE	2%
COMITÉ DE RÉVISION	
• DÉFAUT DE RESPECTER LES DÉLAIS PRESCRITS	AUCUNE
• CONTESTATION DE L’AVIS DU COMITÉ	AUCUNE
CONSEIL DE DISCIPLINE	
• MULTIPLICATION DES PROCÉDURES ET DES DÉLAIS	AUCUNE
• CONTESTATION DE LA DÉCISION	7%
CONCILIATION ET ARBITRAGE DES COMPTES	2%
FONDS D’INDEMNISATION ET ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE	2%
CONSEIL D’ADMINISTRATION — COMITÉ EXÉCUTIF — PRÉSIDENTÉ	13 %
INSPECTION PROFESSIONNELLE	4 %
AUTRES OBJETS	8 %

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

ENTRE LE 1^{ER} AVRIL 2020 ET LE 31 MARS 2021, L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC, DANS L'EXERCICE DE SES FONCTIONS, A CONSEILLÉ LA MINISTRE RESPONSABLE DE L'APPLICATION DES LOIS PROFESSIONNELLES CONCERNANT DES LOIS OU DES PROJETS DE LOI SE RAPPORTANT AU SYSTÈME PROFESSIONNEL.

- PROJET DE LOI N° 61 : LOI VISANT LA RELANCE DE L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC ET L'ATTÉNUATION DES CONSÉQUENCES DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE DÉCLARÉ LE 13 MARS 2020 EN RAISON DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19
- RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'ASSISTANCE MÉDICALE
- PROJET DE LOI N° 75 : LOI VISANT À AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ ET L'EFFICACITÉ DE LA JUSTICE, NOTAMMENT POUR RÉPONDRE À DES CONSÉQUENCES DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19
- RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA DÉLIVRANCE DES CERTIFICATS DE COMPÉTENCE
- PROJET DE LOI N° 84 : LOI VISANT À AIDER LES PERSONNES VICTIMES D'INFRACTIONS CRIMINELLES ET À FAVORISER LEUR RÉTABLISSEMENT
- PROJET DE LOI N° 88 : LOI MODIFIANT LA LOI SUR LA CONSERVATION ET LA MISE EN VALEUR DE LA FAUNE ET D'AUTRES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES

D'AUTRES COMMENTAIRES ONT ÉTÉ PRODUITS ; CEPENDANT, LES DOSSIERS RELATIFS À CES DERNIERS NE PEUVENT ÊTRE DIVULGUÉS, CAR ILS N'ONT PAS ENCORE FAIT L'OBJET D'UNE PRÉSENTATION À L'ASSEMBLÉE NATIONALE OU D'UNE PUBLICATION À LA GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC.

- P.196 CONCERNANT LE BUREAU DU COMMISSAIRE À L'ADMISSION AUX PROFESSIONS :**
- A. BUDGET POUR 2020-2021 ET PRÉVISIONS POUR 2021-2022 ;
 - B. EFFECTIFS VENTILÉS SELON LE TYPE D'EMPLOYÉS (CADRE, SOUTIEN, ETC.) ;
 - C. NOMBRE DE PLAINTES TRAITÉES ET DÉLAI MOYEN DE TRAITEMENT EN 2020-2021 ET PROVENANCE DE CES PLAINTES PAR ORDRE PROFESSIONNEL ;
 - D. NOMBRE D'ORDRES PROFESSIONNELS CONSEILLÉS EN 2020-2021.

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

A. BUDGET POUR 2020-2021 ET PRÉVISIONS POUR 2021-2022 ;

	2020-2021	2021-2022
RÉMUNÉRATION	703 000 \$	717 000 \$
FONCTIONNEMENT	166 000 \$	170 000 \$
TOTAL	869 000 \$	887 000 \$

B. EFFECTIFS VENTILÉS SELON LE TYPE D'EMPLOYÉS (CADRE, SOUTIEN, ETC.) ;

EFFECTIFS EN SOUTIEN :

- Un cadre (commissaire)
- Cinq professionnelles
- Une agente de secrétariat

C. NOMBRE DE PLAINTES TRAITÉES ET DÉLAI MOYEN DE TRAITEMENT EN 2020-2021 ET PROVENANCE DE CES PLAINTES PAR ORDRE PROFESSIONNEL ;

1^{ER} AVRIL 2020 AU 28 FÉVRIER 2021

Nombre de dossiers de plainte ouverts en 2020-2021		Durée du traitement des dossiers de plainte ouverts en 2020-2021		
État du traitement	Nombre de dossiers	Durée	Nombre de dossiers	%
Examen en cours	8	Moins de 3 mois	16	59,3
Examen suspendu	1	3 à 6 mois	7	25,9
Examen terminé : en attente d'une réponse de l'acteur visé aux recommandations	2	6 à 12 mois	4	14,8
Dossiers fermés	16	12 mois ou plus	0	0,0
Total	27	Total	27	100,0

Nombre de dossiers de plaintes par profession ouverts en 2020-2021	
Nombre de plaintes	Professions
5	Infirmières et infirmiers auxiliaires
3	Comptables professionnels agréés
2	Infirmières et infirmiers
2	Médecins vétérinaires
1	Chiropraticiens
1	Criminologues
1	Dentistes
1	Évaluateurs agréé
1	Huissiers de justice
1	Ingénieurs
1	Notaires
1	Opticiens d'ordonnances
1	Physiothérapie
1	Podiatres
1	Psychologues
1	Technologistes médicaux
1	Technologues en prothèses et appareils dentaires
1	Urbanistes

D. NOMBRE D'ORDRES PROFESSIONNELS CONSEILLÉS EN 2020-2021.

1^{ER} AVRIL 2020 AU 28 FÉVRIER 2021

Résultats du traitement des dossiers de plainte*	
Résultats	Nombre de dossiers 2020-2021
Recommandations	9
Interventions (facilitation, résolution de différend, sensibilisation, information)	0
Dossiers fermés sans suite (sans recommandation ni intervention, objet hors compétence après examen, retrait de la plainte, perte de communication avec le plaignant)	9

**Ces statistiques concernent les dossiers fermés ou dont l'examen est terminé au 28 février 2021. Il se peut qu'un même dossier contienne à la fois des recommandations et des interventions.*

P.197 Nom des ordres professionnels ayant déposé des modifications réglementaires pour faciliter la reconnaissance des compétences étrangères et tout autre règlement en vertu des modifications adoptées par le projet de loi n° 14, sanctionné le 14 juin 2006.

En date du 28 février 2021, voici l'état de la réglementation depuis l'adoption de la *Loi modifiant le Code des professions concernant la délivrance de permis* (projet de loi n° 14) sanctionnée le 14 juin 2006 :

Trente-huit (38) ordres professionnels ont déposé un règlement pour déterminer les autorisations légales d'exercer une profession hors du Québec qui donnent ouverture à un permis ou à un certificat de spécialiste de l'ordre en vertu de **du paragraphe q du premier alinéa de l'article 94 du Code des professions** (RLRQ, chapitre C-26), et ce, afin de se conformer au chapitre 7 sur la mobilité de la main-d'œuvre de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI) devenu l'Accord de libre-échange canadien (ALEC). L'ALEC réaffirme les dispositions et obligations relatives à la mobilité de la main-d'œuvre établies en vertu de l'ACI.

L'ensemble de ces ordres ont un règlement qui est en vigueur. Il s'agit des ordres suivants :

- | | |
|---|---|
| - Ordre des acupuncteurs du Québec | - Collège des médecins du Québec |
| - Ordre des administrateurs agréés du Québec | - Ordre des médecins vétérinaires du Québec |
| - Ordre des agronomes du Québec | - Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec |
| - Ordre des architectes du Québec | - Ordre des optométristes du Québec |
| - Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec | - Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec |
| - Ordre des audioprothésistes du Québec | - Ordre des podiatres du Québec |
| - Barreau du Québec | - Ordre des pharmaciens du Québec |
| - Ordre des chimistes du Québec | - Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec |
| - Ordre des chiropraticiens du Québec | - Ordre des psychologues du Québec |
| - Ordre des comptables professionnels agréés du Québec | - Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec |
| - Ordre des dentistes du Québec | - Ordre des technologues professionnels du Québec |
| - Ordre des denturologistes du Québec | - Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec |
| - Ordre professionnel des diététistes du Québec | - Ordre des sages-femmes du Québec |
| - Ordre des ergothérapeutes du Québec | - Ordre des technologues en prothèses et appareils dentaires du Québec |
| - Ordre des géologues du Québec | - Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec |
| - Ordre des hygiénistes dentaires du Québec | - Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes du Québec |
| - Ordre des infirmières et infirmiers du Québec | - Ordre des urbanistes du Québec |
| - Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec | |
| - Ordre des ingénieurs du Québec | |
| - Ordre des ingénieurs forestiers du Québec | |
| - Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec | |

Notons que les six (6) ordres professionnels suivants n'ont pas adopté de règlement puisqu'ils n'ont pas de vis-à-vis dans les autres provinces ou territoires canadiens : l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec, l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec, la Chambre des huissiers de justice du Québec, la Chambre des notaires du Québec, l'Ordre professionnel des sexologues du Québec, et l'Ordre professionnel des criminologues du Québec.

Depuis novembre 2013, l'Ontario régleme les professionnels en ressources humaines, l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec a été informé qu'il devra adopter un règlement en vertu du paragraphe *q* du premier alinéa de l'article 94 du *Code des professions*. En ce qui concerne l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec, cette profession est réglementée en Saskatchewan.

Finalement, cinq (5) ordres professionnels ont un règlement en vigueur qui établit des permis spéciaux en vertu du paragraphe *r* du premier alinéa de l'**article 94 du Code des professions** : le Barreau du Québec, l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, l'Ordre des optométristes du Québec, l'Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médiale du Québec et l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec.

P.198 PORTRAIT STATISTIQUE SUR L'ACCESSION AUX PROFESSIONS POUR LES CANDIDATS ÉTRANGERS, PAR ORDRE PROFESSIONNEL, POUR CHAQUE ANNÉE DEPUIS **2011-2012**. INDIQUER LE NOMBRE DE DEMANDES D'ADMISSION PRÉSENTÉES PAR DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS, LE NOMBRE DE DEMANDES ACCEPTÉES OU REFUSÉES ET LE DÉLAI MOYEN DE TRAITEMENT.

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

Demandes d'admission à un ordre professionnel par des étudiants étrangers

À partir des renseignements qu'il recueille auprès des ordres, l'Office n'est pas en mesure d'identifier, parmi ces demandes, celles qui sont adressées aux ordres par des étudiants étrangers. En effet, les demandes d'admission des personnes détenant un diplôme ou une formation obtenus hors du Canada peuvent provenir à la fois d'étudiants étrangers ou de personnes détenant également un permis d'exercer la profession à l'étranger.

Nombre de demandes d'admission acceptées ou refusées

À partir des renseignements qu'il recueille auprès des ordres, l'Office n'est pas en mesure d'identifier, parmi les demandes acceptées ou refusées, celles qui concernent les demandes reçues au cours de l'exercice. En effet, les décisions peuvent être rendues sur des demandes reçues au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur.

Délai moyen de traitement

Actuellement, l'Office ne détient pas de renseignement sur le délai moyen de traitement des demandes d'admission adressées aux ordres professionnels, car le Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel n'exige pas de tels renseignements.

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

L'Office des professions n'a pas ces informations.

**P.200 NOMBRE DE PROFESSIONNELS FORMÉS À L'ÉTRANGER, EN ATTENTE DE LA RECONNAISSANCE DE LEURS DIPLOMES, AYANT
PORTÉ MAIN FORTE AU RÉSEAU DE LA SANTÉ AU COURS DE LA PANDÉMIE, PAR RÉGION**

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

L'Office des professions n'a pas ces informations.

P.201 PORTRAIT DES DEMANDES DE MODIFICATIONS LÉGISLATIVES OU RÈGLEMENTAIRES DÉPOSÉES À L'OPQ PAR LES ORDRES PROFESSIONNELS. INDIQUER L'ORDRE PROFESSIONNEL IMPLIQUÉ, UNE BRÈVE DESCRIPTION DE LA DEMANDE, SA DATE DE RÉCEPTION PAR L'OPQ ET L'ÉCHÉANCIER DES DIFFÉRENTES ÉTAPES POUR L'ADOPTION DE LA MESURE LÉGISLATIVE OU RÈGLEMENTAIRE.

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

1. DEMANDES DE MODIFICATIONS LÉGISLATIVES

AU COURS DE L'EXERCICE 2020-2021, LE BARREAU DU QUÉBEC A FORMULÉ UNE DEMANDE DE MODIFICATION LE 14 JUILLET 2020 ET L'ORDRE DES CHIMISTES DU QUÉBEC A FORMULÉ UNE DEMANDE DE MODIFICATION LE 7 OCTOBRE 2020

DANS LE CADRE DES TRAVAUX SUR LE PROJET DE LOI 29, LES ORDRES SUIVANTS ONT FORMULÉ UNE DEMANDE DE MODIFICATION LÉGISLATIVE :

- L'ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC (30 AOÛT 2020) ;
- L'ORDRE DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC (26 AOÛT 2020) ;
- L'ORDRE DES DENTISTES DU QUÉBEC (14 SEPTEMBRE 2020).

2. DEMANDES DE MODIFICATIONS RÈGLEMENTAIRES

ENTRE LE 1^{ER} AVRIL 2020 ET LE 28 FÉVRIER 2021, 17 ORDRES ONT TRANSMIS À L'OFFICE DES PROFESSIONS 28 DEMANDES DE MODIFICATIONS RÈGLEMENTAIRES.

3. TRAITEMENT RÈGLEMENTAIRE

ENTRE LE 1^{ER} AVRIL 2020 ET LE 28 FÉVRIER 2021, 40 RÈGLEMENTS ONT ÉTÉ TRAITÉS À UNE RÉUNION DE L'OFFICE PUIS ONT ÉTÉ PUBLIÉS À LA GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC. CINQ RÈGLEMENTS ADOPTÉS PAR LES ORDRES DURANT CETTE PÉRIODE SONT EN TRAITEMENT ET TROIS D'ENTRE EUX ONT DÉJÀ FRANCHI L'ÉTAPE DE LEUR PUBLICATION À TITRE DE PROJET À LA GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC.

P.202 Nom des ordres professionnels ayant déposé des modifications à leur code de déontologie, en indiquant à quelle étape du processus sont rendus ces ordres.

Aucun ordre n'a adopté de modifications à son code de déontologie entre le 1^{er} avril 2020 et le 28 février 2021.

P.203

Nom des ordres professionnels ayant déposé des modifications à leur réglementation pour l'exercice de leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou au sein d'une société par action, en indiquant à quelle étape du processus sont rendus ces ordres.

Aucun ordre n'a adopté de modifications à sa réglementation pour l'exercice de sa profession en société entre le 1^{er} avril 2020 et le 28 février 2021.

P.204 NOMBRE DE RÈGLEMENTS OU DE MODIFICATIONS DE RÈGLEMENT ADOPTÉS PAR LES ORDRES, MAIS QUI SONT EN ATTENTE D’UNE DÉCISION DE L’OFFICE DES PROFESSIONS.

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION EST INCLUSE À LA RÉPONSE DE LA QUESTION P.201.

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

DANS UNE PERSPECTIVE D’AMÉLIORATION CONTINUE DU SYSTÈME PROFESSIONNEL, L’OFFICE, CONFORMÉMENT À SA MISSION DE PROTECTION DU PUBLIC, COMMUNIQUE RÉGULIÈREMENT AVEC LES ORDRES. SES COMMUNICATIONS PRENNENT LA FORME DE DEMANDES D’INFORMATIONS POUR COMPLÉTER UNE ANALYSE, DE VÉRIFICATIONS POUR VALIDER DES INFORMATIONS REÇUES OU DE SUIVIS AUPRÈS DES ORDRES DES ATTENTES SIGNIFIÉES PAR L’OFFICE.

CONCRÈTEMENT, CES COMMUNICATIONS VISENT À S’ASSURER QUE LES ORDRES :

- SE DOTENT D’OUTILS DE GOUVERNANCE FONDÉS SUR LES BONNES PRATIQUES EN LA MATIÈRE (EX. : PLANIFICATION STRATÉGIQUE, DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS, CODE D’ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS, ETC.) ;
- SOIENT EN BONNE SANTÉ FINANCIÈRE ;
- RENDENT COMPTE DE LEURS ACTIVITÉS DE FAÇON TRANSPARENTE, CONFORMÉMENT AUX OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES EN LA MATIÈRE.

EN 2020-2021, L’OFFICE EST INTERVENU AUPRÈS DE L’ORDRE SUIVANT ET A REQUIS QU’IL APPORTE LES MESURES CORRECTRICES NÉCESSAIRES. L’OFFICE TIENT À SOULIGNER LA GRANDE COLLABORATION DE L’ORDRE INTERPELÉ.

ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES DU QUÉBEC (GOUVERNANCE)

P.206 LES ORDRES PROFESSIONNELS SOUS ENQUÊTE DE L'OPQ EN 2020-2021. INDIQUER LESQUELS, LES MOTIFS DES ENQUÊTES AINSI QUE L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'ENQUÊTE.

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

AUCUN ORDRE PROFESSIONNEL N'A ÉTÉ SOUS ENQUÊTE DE L'OPQ EN 2020-2021.

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

Le 13 janvier 2020, l'Association de médecine naturopathique du Québec (AMNQ) et l'Association des naturopathes agréés du Québec (ANAQ) ont déposé à l'Office des professions du Québec (Office) une demande visant l'encadrement professionnel de la naturopathie. Du côté de l'Office, l'analyse préliminaire est en cours.

Le 16 novembre 2020, la Corporation des Paramédics du Québec (CPQ) a déposé à l'Office une demande visant l'encadrement professionnel des techniciens ambulanciers paramédics (TAP). Ces derniers sont actuellement encadrés par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Selon la CPQ, le modèle d'encadrement actuel présente des défaillances. La directrice médicale nationale, la Dre Berger Pelletier, confirme l'existence de certaines de ces limites et annonce le dépôt prochain, par le Comité national de transformation du système préhospitalier d'urgence, de propositions pour y remédier. Du côté de l'Office, l'analyse préliminaire de la demande n'a pas été amorcée.

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

1. Guide des bonnes pratiques en matière de reddition de comptes des ordres professionnels (initiative de l'Office) ;
2. Constats du groupe de travail en matière d'inspection professionnelle — Volet I — Le programme de surveillance générale et la gestion du risque (initiative de l'Office) ;
3. Constats du groupe de travail en matière d'inspection professionnelle — Volet II — L'inspection générale (initiative de l'Office) ;
4. *Guide explicatif de la Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines (2009, chapitre 28)* actualisé publié sur le site Internet de l'Office en février 2021 (initiative de l'Office en collaboration avec les ordres concernés).

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

L'Office a entrepris des travaux concernant l'encadrement de l'exercice des ostéopathes, et ce, dès le milieu des années 2000. En avril 2008, l'Office a d'abord mis sur pied un comité d'experts à qui il a notamment confié le mandat de le conseiller sur la définition de l'ostéopathie. En février 2015, l'Office a formé un groupe de travail composé d'ostéopathes en vue de concrétiser l'encadrement de la pratique de l'ostéopathie. Deux consultations se sont ensuite déroulées dont l'une auprès de la communauté ostéopathique (novembre 2017) et l'autre auprès des ordres professionnels susceptibles de partager des activités (juin 2018).

L'Office a lancé en octobre 2020 une consultation nationale sur l'encadrement professionnel de l'ostéopathie. Un document de consultation a été rendu public¹. Il se conclut sur une série de constats et de questions à l'égard desquelles les personnes intéressées sont invitées à réagir. Le formulaire de réponse prévu à cet effet peut être transmis au plus tard le 1er mai 2021. L'Office procédera ensuite à l'analyse des commentaires.

¹ https://www.opq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Publications/Avis/2019-20_021_Encad-osteopathes-15-10-2020.pdf

P.210 NOMBRE DE RENCONTRES TENUES PAR L'OFFICE CONCERNANT L'ENCADREMENT DE L'OSTÉOPATHIE ET LA LISTE DES PERSONNES PRÉSENTES.

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SE RETROUVE DANS LA FICHE P.209.

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

L'Association des biologistes du Québec (ABQ) et l'Association des microbiologistes du Québec (AMQ) réclament depuis plusieurs années la création d'un ordre professionnel. Afin de s'assurer d'évaluer adéquatement les problématiques que soulèvent les interventions des biologistes et des microbiologistes, l'Office a mis sur pied, à l'automne 2015, un groupe de travail interne ayant pour mandat de consulter des experts à même de fournir l'éclairage requis. Ce groupe de travail a amorcé ses consultations en octobre 2017, en s'adressant notamment aux universités québécoises, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et au ministère de la Santé et des Services sociaux. Il a également procédé, en mai et juin 2018, à 6 journées de consultation. L'AMQ ainsi que l'ABQ ont été associés à l'ensemble de ces travaux. L'Office poursuit son analyse.

P.212 NOMBRE DE RENCONTRES TENUES PAR L'OFFICE CONCERNANT L'ENCADREMENT DES MICROBIOLOGISTES ET LA LISTE DES PERSONNES PRÉSENTES.

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SE RETROUVE DANS LA FICHE P.211.

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

Il n'y a eu aucun avancement en 2020-2021.

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

Il n'y a pas d'avancement en 2020-2021.

P.215 NOMBRE D'ARRÊTÉS MINISTÉRIELS AYANT TOUCHÉ LES ORDRES PROFESSIONNELS, EN SPÉCIFIANT LES ARRÊTÉS QUI ONT DÛ ÊTRE CORRIGÉS APRÈS PUBLICATION ET APRÈS AVOIR CONSULTÉ LES ORDRES PROFESSIONNELS TOUCHÉS.

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

L'Office des professions n'a pas ces informations.

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

L'Office collabore avec la Fédération des kinésioLogues du Québec afin de documenter leur pratique et d'élaborer une version préliminaire du champ d'exercice de la kinésioLogie. Des analyses plus approfondies ont également été conduites pour préciser les activités à haut risque de préjudice qui pourraient faire l'objet d'une réserve d'activités, en exclusivité ou en partage, avec d'autres professionnels.

Dans les mois à venir, l'Office consultera les ordres professionnels dont le champ de pratique est à même de présenter des interfaces avec les actes qu'effectuent les kinésioLogues. Au besoin, il pourrait ensuite solliciter un complément d'information ou le point de vue d'organismes, de ministères ou de groupes concernés par leur pratique. En ce qui a trait à un éventuel règlement d'autorisations d'actes visant les kinésioLogues, l'Office procédera aux analyses habituelles en temps opportun.

P.217 NOMBRE DE RENCONTRES TENUES PAR L'OFFICE CONCERNANT L'ENCADREMENT DES KINÉSIOLOGUES ET LA LISTE DES PERSONNES PRÉSENTES.

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SE RETROUVE DANS LA FICHE P.216.